



Ville de **MARLES-LES-MINES**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 33-2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023 PUBLIÉE LE 29 SEPTEMBRE 2023

OBJET : Partenariat avec la Fédération des Foyers ruraux 59/62 pour le festival « Conteurs en Campagne »

L'an deux mille vingt - trois, le vingt-trois septembre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mise en place d'actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pendant le second semestre de l'année 2023 ;

Considérant la proposition de la Fédération des Foyers Ruraux 59/62 dont le siège social est sis 2bis, place du Capitaine Ansart – 62190 Lillers

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De signer une convention de partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux 59/62 pour 2 spectacles « Bien sûr » le 13 octobre 2023 à 10h30 et « Mmmm » le 26 octobre 2023 à 14h30 à la Maison Pour Tous. Compte tenu de la prise en charge par la CABBALR de 650,00 €, la part communale s'élève à 1000,00€

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDUARD